



AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour favoriser l'usage de véhicules adaptés à la circulation en milieu urbain, la Communauté Urbaine de Lyon a instauré un dispositif d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique. Il s'agit d'une subvention fixée à 25 % du prix d'achat TTC d'un vélo à assistance électrique dans la limite de 250€ TTC par vélo neuf acheté. Cette offre s'adresse aux habitants de la Communauté Urbaine de Lyon.

LE DEMANDEUR (particulier)

Nom _____
Prénom _____
Adresse N° _____ Rue _____
Code Postal [] [] [] [] [] Ville _____

Afin de mieux vous connaître et éventuellement nous permettre d'ajuster notre offre à vos besoins, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes

Vous êtes un homme une femme

Votre âge 18-34 ans 35-54 ans 55-64 ans 65 ans et plus

Vous utilisez le plus souvent les transports en commun la voiture le deux roues motorisé le vélo

Vous disposez déjà d'une voiture d'un deux-roues motorisé d'un vélo

Vous utiliserez votre vélo à assistance électrique pour des trajets

domicile / travail quotidien domicile / travail occasionnel loisirs

Pour ce déplacement, ce vélo à assistance électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ?

non oui, lequel _____

Vous allez garer votre vélo à assistance électrique dans la rue un parking une cour



LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

LE BÉNÉFICIAIRE DEVRA REMETTRE

- le formulaire de la demande et son questionnaire dûment complétés ;
- les deux exemplaires originaux de la **convention** signés et portant la mention manuscrite « lu et approuvé » ;
- une copie du **certificat d'homologation** du vélo à assistance électrique ;
- la copie de **la facture** d'achat du vélo à assistance électrique neuf, à son nom propre ou celui de l'acquéreur mineur dont il est le représentant légal, et qui doit être postérieure à la mise en place de cette mesure ;
- le dernier avertissement de **la taxe d'habitation**, complet (2 volets - pas d'échéancier) ou une quittance de loyer ou une facture EDF au même nom que ceux figurant sur la facture du vélo ;
- l'engagement par **une attestation sur l'honneur**, pour la durée de la convention, à ne percevoir qu'une seule subvention, à ne pas revendre le vélo, sous peine de devoir restituer la subvention à la Communauté urbaine de Lyon, à apporter la preuve aux services de la Communauté urbaine de Lyon qui en feront la demande, qu'il est bien en possession du véhicule électrique aidé ;
- son relevé d'identité bancaire.

Dans le cas où le bénéficiaire est le représentant légal de l'acquéreur mineur, il remettra en plus des pièces ci-dessus :

- une attestation d'hébergement justifiant le domicile de l'acquéreur mineur sur le territoire de la Communauté Urbaine de Lyon, au même nom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique neuf ;
- une attestation sur l'honneur qu'il est bien le représentant légal du mineur acquéreur.

Information : Procédure de paiement selon les règles de la comptabilité publique : le délai de versement de la subvention est estimé à 3 mois.

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné.

ENVOYER DOSSIER COMPLET À L'ADRESSE SUIVANTE

Communauté Urbaine de Lyon
Direction de la Voirie
VMU - Subvention vélo
20 rue du Lac
BP 3103
69399 LYON Cedex 03

